Vengeance d'un mari trompé

Paris, 7 mars. — Un entrepreneur de Chevreuse, M. Georges Pilard, âgé de trente-trois ans, étant resté vers midi chez sa femme — qu'il soupçonnait déjà — surprit un huissier, M. Gérer, s'enfuyant dans un costume qui ne laissait aucun doute sur leurs occupations. L'époux outragé saisit un revolver, courut à la recherche de l'huissier, qui avait gagné les greniers, et lui tira trois coups de son arme.

La mort a été instantanée.

Le meurtrier est allé de lui-même se constituer prisonnier.

Arrestation d'un agent de change

A TROYES

Troyes, 7 mars. — Le parquet de Troyes a fait procéder à l'arrestation de M. Alphonse Baudin, agent de change, rue Charbonnet; cet officier ministériel laisse un déficit, dit-on d'environ seize cent mille francs: la plus grande partie de sa clientèle se composait de petits rentiers et ouvriers aisés de la ville et de la campagne, aussi son arrestation a-t-elle produit l'effet d'un coup de foudre.

Plus de cinq cents personnes, victimes de ce krach, pour la plupart, se sont amassées devant l'immeuble au moment où la Justice est venue poser les scellés et procéder à l'arrestation de M. Baudin; les gendarmes ont eu grand'peine à maintenir la foule.

Grève aux tabacs à Marseille

Marseille, 7 mars. — Les ouvrières de la Manufacture des Tabacs, au nombre de 600, ont décidé de se mettre en grève.

Marseille, 7 mars. — Les ouvrières se solidarisant ainsi avec une quarantaine d'ouvrières de l'atelier du tabac à chiquer qui ont des difficultés avec l'administration à propos de salaires.

A la suite de prescriptions leur ordonnant de préparer le tabac avec un triage plus minutieux, ces ouvrières ont demandé une augmentation de 2 fr. par 100 kilog. L'Etat a accordé une augmentation de 1 fr. 40. Les ouvrières ont préféré se mettre en grève. Toutes les ouvrières du syndicat fédéré les suivent dans la grève, tandis que celles n'appartenant pas à la Fédération, au nombre de 800 environ, demandent à continuer le travail.

Ce soir, des pourparlers ont eu lieu entre les délégués ouvrières et le préfet qui s'est offert comme médiateur.

Catastrophe financière à Nantes

Nantes, 7 mars. — A la suite du décès subit du Mme G..., graintière, le parquet fut informé qu'un découvert important existait dans les diverses maisons de banque de la ville.

Une enquête fut ordonnée et après rapport d'un expert, le tribunal de commerce, siégeant extraordinairement, a prononcé la déclaration de faillite, se basant sur ce que, depuis longtemps, la maison... ne faisait face à ses paiements que par des moyens réprouvés par la loi.

Le passif à premier examen serait, d'après l'expert, de 474.000 francs; l'actif a réaliser de 180.000 fr.

C'est une catastrophe commerciale qui atteint bon nombre de meuniers et de fermiers de la région de Nantes et qui entraînera certainement plusieurs faillites.

FUITE D'UN TRAPPISTE

avec la caisse

Paris, 7 mars. — On annonce de Rodez que l'économe du couvent des Trappistes de Bonne-Combe, — en religion le père Charles — a pris la fuite emportant la caisse qui contenait 55,000 francs.

UN DUEL INTERESSANT

Paris, 7 mars. — Un incident, qui aura probablement pour épilogue un duel, s'est produit dans la salle d'attente du *Figaro*.

Là se trouvaient le tireur italien, bien connu, Pini, et un amateur français, fort connu également dans le monde de l'escrime, M. Thommeret, parent de M. Casimir Perier. A un moment donné, M. Thommegneux se dirigea vers Pini et lui tint à peu près ce langage:

— Vous êtes un poltron et un poltron. Il y a plusieurs années déjà je vous ai adressé une lettre de provocation et j'attendis vainement vos témoins. J'espère être plus heureux cette fois puisque je vous ai dit en public ce que je pense de vous.

— C'est bien, a répondu le chevalier Pini, je vous enverrai mes témoins.

Le duel ne manquera pas d'intérêt.

Paris, 7 mars. — M. Pini a déjà désigné ses témoins qui sont MM. Georges Breittmayer et Montefiore.

Tête sciée en deux

Toulouse, 7 mars. — Un accident épouvantable a jeté la consternation parmi la population de Pamiers. M. Estrade, industriel, qui dirigeait depuis longtemps une scierie mécanique, ayant voulu lui-même scier une planchette, s'approcha d'une scie verticale servant à scier les grosses pièces de bois, se mit bien en face et s'agenouilla légèrement pour présenter sa planchette à la scie.

Pris probablement d'un étourdissement, il tomba juste sur la scie qui, en un clin d'œil, avec la force et la rapidité propres à ses instruments, fendit verticalement jusqu'au cou la tête du malheureux.

La moitié de la tête, très nettement sectionnée, a été détachée, tandis que l'autre moitié est demeurée adhérente au corps, bien que l'ouvrier témoin de l'accident ait eu plus vite arrêté le mécanisme.

Il était trop tard, la mort avait été instantanée. M. Estrade était âgé de soixante-deux ans.

Sinistre maritime

Bordeaux, 7 mars. — Lors de la dernière tempête, le bateau anglais *Prince of the Channel* a sombré à l'embouchure de la Gironde. Le marin Olsen, sujet norvégien, a, seul de l'équipage, composé de six hommes, échappé au naufrage. Arrivé aujourd'hui à Bordeaux, il a fait au consul anglais le récit de ce dramatique événement:

Dans la nuit de mercredi, le trois-mâts était dans la situation la plus critique. Deux hommes avaient été enlevés par les lames, un troisième avait les jambes brisées par la chute d'un mât. Le capitaine, le autre matelot et Olsen étaient accrochés au mât de misaine. Chaque coup de lame démoliissait davantage le navire. Olsen pensa que le seul moyen possible de sauver *Etait de se jeter à la mer* et de gagner la côte à la nage, ce qu'il fit.

Sept fois, il fut rejeté au large par le ressac, puis une dernière fois il parvint à gagner la rive, épuisé et chassé d'un poste de secours où on le prit pour un marauduer, il fut recueilli et soigné par un ouvrier. Il était évanoui. Ses infortunes camarades n'ont pas encore été retrouvés.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Une empoisonneuse du grand monde

DÉNONCÉE PAR SON FILS

Stockholm, 7 mars. — On ne parle ici que d'une affaire excessivement grave qui a jeté le trouble dans une de nos familles aristocratiques *les plus en vue*.

Voici de quoi il s'agit:

Au mois de décembre 1896, inopiné, après une maladie d'environ quatre durée, M. de Taube, *chambellan de S. M. le Roi*. Il habitait alors le château de Broxvik, un bien qu'avait hérité Mme de Taube, sept ans auparavant, à la mort de son frère, lequel l'avait érigé en fidéicommis, dans les lettres patentes du fidéicommis il avait été dit que Mme de Taube devait décider elle-même lequel de ses enfants aurait à entrer dans la succession après sa mort.

Quelque temps après la mort de M. le chambellan de Taube, des bruits extraordinaires commencèrent à courir: on se racontait que M. de Taube avait été empoisonné et que sa femme ne devait pas être étrangère à ce crime horrible.

Tout d'abord, les autorités ne prêtèrent pas attention à ces bruits et se contentèrent de constater qu'ils provenaient de Mlle Fagerschold, promise de M. le lieutenant de vaisseau Kerf de Taube. Ils aimé du chambellan et de sa femme.

Des mois se passèrent sans que les bruits malveillants cessassent et les autorités crurent ne pas pouvoir se tenir plus longtemps passives. L'exhumination des dépouilles mortelles de M. de Taube fut ordonnée ainsi que l'analyse chimique des viscères. Les médecins légistes chargés de l'examen furent unanimes dans la déclaration: les viscères avaient contenu du poison minéral, mais en si faible quantité qu'il devait probablement prescrir des médicaments qui avaient pris le défunt durant sa dernière maladie.

Les bruits continuèrent néanmoins à courir à comme auparavant, et bientôt même de existance et le tribunal d'arrondissement résolut d'ouvrir une enquête en règle.

L'autre jour tous les membres de la famille Taube ainsi que Mlle Fagerschold et les domestiques étaient convoqués à l'hôtel de ville pour les interrogatoires très minutieux.

M. le lieutenant interrogé comme premier témoin déposa que sa fiancée, Mlle Fagerschold, qui trouvée à Broxvik lors de la maladie de son père lui avait envoyé un télégramme à Karlskrowa où il s'était rendu quelques semaines *avant pour s'embarquer sur un des bâtiments* de la marine; elle l'avait prié de revenir à Broxvik aussi vite que possible à cause de la tournure qu'avait prise la maladie de son père. Il partit aussitôt mais ne trouva plus son père vivant. Sa promise lui avait dit alors: « Prends garde à la mère, car c'est elle qui a empoisonné ton père. »

Mlle Fagerschold déposa qu'elle avait vu plusieurs fois comment Mme de Taube versa un liquide dans les potages et les limonades qu'elle portait au malade. Elle avait examine le bouteille en question placée dans une armoire non fermée du buffet et avait vu qu'elle était munie d'une étiquette sur laquelle était écrit: « ammonia ». Le malade se plaignait toujours du mauvais goût des boissons et depuis qu'on lui servait porter. Une fois le témoin avait lu quelques gouttes de l'une de ces limonades, elle avait en effet un goût affreux et lui servait le malade. Mme de Taube qui était alors près du malade, prit le verre, y but une gorgée et dit: « En effet, le goût n'est pas ... y a mis un peu trop de sirop. »

La menagère de la famille Taube dépose qu'elle a vu plusieurs fois que madame prenait une bouteille du buffet de la salle à manger et versait dans les potages *préparés spécialement* pour le malade, mais n'en avait jamais fait de réflexions; elle ne savait pas ce que c'est du sublimé.

Les deux *demoiselles de Taube* déposèrent que le buffet n'avait jamais contenu de bouteilles de sublimé; pendant quelque temps il y avait quelques grandes bouteilles blanches contenant de l'aseptine préparée à la maison et qu'on employait comme une eau de toilette.

Une de ces demoiselles qui avait entendu que son père se plaignait du mauvais goût de la limonade, y avait goûté; elle l'avait trouvée très bien préparée. Il est vrai que quelques heures plus tard, elle a été prise par des douleurs cardiaques, mais elle ne pensait nucunement que cette indisposition devait être attribuée à la limonade; elle avait tant de fois souffert de pareilles douleurs qui cessaient toujours assez vite.

La femme de chambre de Madame et le valet de chambre de Monsieur déposèrent qu'ils avaient remarqué les habitudes de goûter les boissons et les plats avant de les faire porter en haut pour Monsieur le chambellan; ils n'avaient jamais trouvé de goût particulier et n'en avaient jamais senti la moindre indisposition.

Mme de Taube, qui fut soumise à un interrogatoire très prolongé, déclara dénuées de tout fondement les dépositions de Mlle de Fagerschold et de la ménagère; elle n'avait jamais rien versé dans les limonades et potages destinés à son mari.

Confrontée avec les différents témoins à charge, elle ne changea rien dans sa déposition mais déclara pourtant que sa mémoire était aussi trouble et qu'elle ne saurait guère préciser les faits.

Cette cause célèbre a été ajournée jusqu'au 13 avril, jour pour lequel plusieurs nouveaux témoins ont été cités devant le tribunal.

Mme de Taube sur laquelle pèsent de si graves accusations, se trouvent provisoirement en liberté.

L'opinion publique s'est divisée en deux camps pour et contre l'accusée.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Aux Arts Libéraux

Paris, 7 mars. — Le beau temps que j'avais *vise la journée a contribue pour une grande* part au succès de la réunion d'aujourd'hui. Malgré les prévisions et les promesses de tous les amateurs, le public était assez clairsemé en raison *que la réunion du velodrome des Arts libéraux* se déroulerait devant les banquettes. Il n'en a rien été, une foule nombreuse se pressait cet après midi pour assister à la deuxième épreuve de la course de deux jours.

La réunion, selon l'habitude, a débuté par le handicap de 2 kilom. 500 à 40 de moyenne par Mathieu, 1er; 2e, Brocy; 3e, Germain.

Or, à handicap, succède la course de deux jours, 2e épreuve 100 kilomètres avec entraînement.

Le public ovationne les trois concurrents dès leur entrée en piste. Le départ est donné à 2 heures 14.

Bangé est à la corde, Huret au centre, Bonhours est à la balustrade. Huret rejoint le premier des entraîneurs, puis viennent Bonhours et Bangé.

La physionomie de la course se dessine dès le *1er tour. C'est un match entre Huret et Bonhours*. Quant à Bangé, il se contente de faire une course honorable. Après une heure émouvante qui a duré plus de 15 tours, Bonhours désarçonne et double Huret. Dans l'heure, Bonhours a couvert 47 kilom. 548; Huret, 46 kilom. 891 m. et Bangé, 45 kilom. 9.

L'allure se ralentit un peu. Les 50 kilom. sont couverts en une heure 3 min. 41 sec. 4/5 tous jours par Bonhours.

En deux heures, Bonhours a couvert 92 kilom. 435 m., Huret a couvert 90 kil.300 m. et Bangé a couvert 88 kil. 25.

Les 400 kilomètres sont couverts par Bonhours en 2 h. 10 m. 59" 4/5, par Huret en 2 h. 13 m. 48" 4/5, par Bangé en 2 h. 15 m. 32" 1/5

Le résultat des deux jours est le suivant pour les 100 kilomètres:

1er, Bonhours en 3 h. 56 m. 27" 3/5; 2e, Huret en 3 h. 58 m. 25" 1/5; 3e, Bangé en 4 h. 5 m. 34".

Dernière Heure

L'élection de l'Isère

La Tour-du-Pin, 2 mars. — Voici les résultats de l'élection législative pour la 1re circonscription de la Tour-du-Pin.

Electeurs inscrits	18.856 — Votants, 13.369
Suffrages exprimés	13.665
M. Rajon, radical	9.504 voix (Elu)
Dubbs Tranque, rép. catho.	3.971
Divers	47

La réponse officielle de la Grèce

A LA NOTE DES PUISSANCES

Le blocus

Athènes, 7 mars. — Le gouvernement répondra demain matin à la Note des puissances et communiquera simultanément aux ministres des puissances et aux représentants de l'étranger la réponse dans laquelle il expliquera longuement les raisons qui l'empêchent de se conformer à l'ultimatum.

M. Delyannis déclara à la Chambre que lui seul l'institution d'un corps de volontaires.

Les officiers, membres du Parlement, ne seront pas obligés de démissionner. La Chambre approuve l'attitude du gouvernement, tout en *conservant leur mandat*.

Plusieurs vapeurs qui mouillent au port organisent que des bâtiments de guerre anglais arrivent demain.

L'opinion générale est que le blocus commencera après-demain. Néanmoins, le roi et le gouvernement sont toujours aussi résolus à la résistance.

La Turquie accepte l'autonomie de la Crète

Constantinople, 7 mars. — La Sublime-Porte acceptera la solution de la question crétoise proposée par les puissances.

Le Sultan consent à accorder l'autonomie administrative et financière demandée par la Crète sur les bases de la Constitution qui régit l'île de Samos.

A coups de canon

La Canée, 17 mars. — Les détachements internationaux envoyés à Selino pour imposer aux insurgés la levée du blocus de Candame, sont arrivés à destination.

Les coups de canon se succèdent sans interruption.

Les insurgés refusent d'accepter l'intervention des détachements mixtes, malgré les menaces qui leur ont été faites, s'ils persévéraient dans leur obstination.

Les grecs résidant en Angleterre

Londres, 7 mars. — La plus grande agitation belliqueuse règne parmi les sujets hellènes résidant en Angleterre.

De nombreux volontaires sont déjà partis pour Athènes à leurs frais. Cet exemple a été suivi par des officiers retraités de l'armée anglaise.

On s'attend au prochain départ d'un détachement qui sera conduit par un officier anglais.

La Grèce continue à occuper la Crète

Athènes, 7 mars. — A la suite du conseil des ministres, tenu cet après-midi, le ministre de la guerre a adressé au commandant de l'escadre grecque, capitaine de vaisseau, Sakitouris, une longue dépêche, lui faisant connaître la décision du gouvernement de continuer à occuper la Crète. Le commandant de l'escadre est chargé de faire parvenir au colonel Vassos les ordres du roi.

Journalistes grecs en danger

La Canée, 12 mars. — Les correspondants des journaux grecs ont été informés que la dame qui *commandant des troupes de l'occupation* internationale ayant déclaré qu'il ne pouvait garantir la sécurité de ces journalistes, ceux-ci ont quitté la ville.

Manifestation à Londres

EN FAVEUR DE LA GRÈCE

Londres, 7 mars. — Plusieurs milliers d'ouvriers ont manifesté pacifiquement dans Hyde-Park, en faveur de la Grèce. Ils ont voté un ordre du jour affirmant leur sympathie pour les Crétois, luttant pour la liberté et invitant lord Salisbury à ne pas infliger à la nation anglaise l'humiliation de se ranger du côté de l'oppresseur contre l'opprimé.

A SMYRNE

Paris, 7 mars. — L'ambassade ottomane nous communique la note suivante:

Quelques journaux de Paris ont annoncé dernièrement que des troubles auraient éclaté à Smyrne et qu'un débarquement d'équipages aurait été opéré en conséquence par les commandants des navires de guerre étrangers dans le but de maintenir la sécurité publique.

Des renseignements officiels provenant de l'autorité locale, même de Smyrne, autorisent l'ambassade impériale ottomane, à déclarer que ces rumeurs sont dénuées de tout fondement et d'affirmer qu'en aucune circonstance les commandants des navires n'ont à intervenir pour sauvegarder la tranquillité de la ville qui n'a jamais été menacée.

La presse autrichienne

Vienne, 7 mars. — *Le Fremdenblatt* déclare que les raisons invoquées par les Iaurnaux grecs au lieu que les puissances ne peuvent pas se soustraire aux résolutions de l'Europe ne sont absolument pas valables.

Le Fremdenblatt croit en outre que le presse grecque ne se rendait pas compte que la menace d'une guerre en Thessalie a voulu tenter d'exercer une pression sur les puissances.

Cette menace, si elle est autre chose qu'une menace de suicide ne peut avoir que cette signification qu'une guerre entre la Grèce et la Turquie aurait pour conséquence une guerre turco-serbe et une guerre turco-bulgare.

Or, une telle éventualité dépend d'autres pays que Vienne et plus que de la Grèce. Il faut que Vienne ne se prononce bien de ce fait que les grandes puissances ne capitulerent pas devant la Grèce.

Si Vienne ne cède pas, l'Europe calculera inévitablement sa menace.

L'INTERPELLATION

sur les événements d'Orient

AU SÉNAT

Ce matin pas seulement à la Chambre qu'aurait lieu une interpellation sur les événements d'Orient. MM. de Lamarzelle et Le Provost de Launay, sénateurs de la droite, se proposent également d'interroger le gouvernement.

Il est même *possible que M. Hanotaux s'expliquera* plus tôt devant la Chambre haute qu'au Palais-Bourbon, ce qui enlèverait évidemment de son intérêt l'interpellation de Lamarzelle.

Le but de MM. *Lamarzelle et Le Provost de* Launay est de ne pas laisser le cabinet engager la France dans une politique qui « pourrait n'être pas celle de la majorité du Parlement. »

Quel que soit le résultat de l'interpellation du Sénat, si elle a lieu la première, le parti avancé de la Chambre ne renoncera pas à la sienne, estimant qu'il est nécessaire que l'attitude du gouvernement soit appréciée par les députés représentants directs du suffrage universel. Dans une question aussi grave, l'approbation du Sénat ne saurait suffire et l'autorité du ministère serait singulièrement diminuée s'il s'en contentait.

Chronique Régionale

NOS REPRESENTANTS

Voici les votes des députés du nord-ouest de la région, dans le scrutin sur le projet de loi relative au Conseil de guerre:

Ont voté *pour*: MM. Basly, Defontaine, Dron, Ouzelle, Limondin, Sarrut.

Se sont abstenus: MM. Elie-Evrard, Lepoz, de Montalembert, des Rotours.

Ont voté *contre*: Groupe: MM. Bondonnet, Henri Cochin, Lemire, Michau.

Tous les autres ont voté contre.

Après vérification, les chiffres du scrutin sont inversés suivants: pour, 213, contre, 270.

LE TRAVAIL DES ENFANTS

dans les établissements industriels

La loi du 28 mars 1882, avait donné le droit aux commissions scolaires de dispenser de la fréquentation scolaire, sous certaines conditions et pour une période déterminée, les enfants *ayant atteint leur douzième* année.

Ces commissions pouvaient aussi, avec l'approbation du conseil départemental, dispenser de l'une des deux classes de la journée, les enfants employés dans l'industrie et arrivés à l'âge de l'apprentissage.

Mais ces dispositions ne sauraient recevoir aucune application depuis la loi du 2 décembre 1892, qui limite à six heures par jour la durée du travail effectif des enfants employés dans l'industrie, au-dessous de l'âge de seize ans et qui ne permet de les faire travailler entre deux et trois ans que si ils sont munis du certificat d'études primaires.

Informé que dans certaines communes les commissions scolaires continuent néanmoins à délivrer à des enfants qui ne rentrent pas dans cette dernière catégorie des dispenses de fréquentation scolaire le ministre de l'instruction publique vient d'inviter les inspecteurs d'académie à assurer la stricte exécution dans leur département des dispositions de la loi.

Concours de typographie grecque

Paris, 7 mars. — Les examens du concours annuel de composition typographique grecque organisés par le ministre de l'instruction publique vient d'inviter les inspecteurs d'académie à assurer la stricte exécution dans leur département des dispositions de la loi.

Concours de typographie grecque

Paris, 7 mars. — Les examens du concours annuel de composition typographique grecque organisés par le ministre de l'instruction publique ont eu lieu en présence des inspecteurs d'académie, des ouvriers typographes français nés en Grèce, et 12 mai, à la même heure, pour les apprentis.

D'importants prix seront distribués.

UNE FEMME ETRANGLÉE

à Caestre

Un émule de Vanyngelandi

Il y a deux mois à peine l'échafaud se dressait sur la Grand'Place d'Hazebrouck pour l'exécution de l'assassin de la servante du curé d'Oudezeele, payait au détire à la société.

Le malheureux Vanyngelandi, pour avoir commis des crimes dans les Flandres et nous avons encore aujourd'hui à relater un assassinat commis dans des circonstances à peu près identiques à celles qui ont fait frémir de pitié et d'horreur la foule.

La victime est encore une femme et c'est à Caestre qu'un misérable a étranglé pour la voler Mlle Marie Blanchet, fille d'un ancien cultivateur de ce village et sœur de plusieurs grands fermiers de la région.

Mlle Caillau Marie, âgée de quarante-quatre ans, rentiere, habitait depuis quelques mois la rue de la route de Strazeele au milieu d'une importante agglomération d'habitations à environ mille mètres de la frontière belge et pullule *un grand nombre de fraudeurs et de* vagabonds qui selon qu'ils sont traqués par la police française ou belge, passent de Belgique en France et réciproquement.

Mlle Caillau habitait seulement une grande maison, toutes les semaines une femme de journée amènait Marie venait faire le plus gros travail, en dehors de cette journée elle ne voyait que quelques fois le curé de la paroisse et les quelques amies qui venaient à la messe, elle s'en retourna chez elle et revint une heure après. Comme on ne répondait pas à ses heurts répétés, elle s'alarma et avertit les voisins et le garde-champêtre.

M. Cauliez, manœuvre, s'empara d'une échelle et la dressa contre la fenêtre de la chambre à coucher de Mlle Caillau; il aperçut cette dame étendue au pied de son lit, les vêtements en désordre et ne donnant plus signe de vie.

Le garde-champêtre, M. Damas, qui, sur ces entrefaites était arrivé, contourna la maison et constata que la porte d'entrée était ouverte. Il franchit le potager et arriva dans la cour. Le volet et la fenêtre qu'il préservait étaient ouverts. Plus de doute, la maison avait été visitée par un ou plusieurs malfaiteurs qui avaient volé et assassiné Mlle Caillau.

Une femme étranglée

Voici d'après notre enquête comment le crime a été commis:

Le voleur après avoir fracturé le volet, a brisé un carreau, ce qui lui a permis de passer la main par l'ouverture et de faire jouer l'espagnolette pour ouvrir la fenêtre. La pièce dans laquelle il s'est introduit n'était pas meublée, une porte fermée à clé qui le mettait en communication avec le couloir était ouverte, les vis qui retenaient la serrure étaient enlevées et l'assassin qui doit connaître les dispositions de la maison monta à l'étage.

Il franchit le seuil de cette pièce contiguë à la chambre à coucher de Mlle Caillau. Deux coffres-forts par des serrures et des cadenas sont fouillés et les contenus, du linge et des vêtements sont épars jusque sur le plancher.

Le voleur n'a pas trouvé l'argent qu'il cherche et alors il s'attaque à la porte de la chambre à coucher de Mlle Caillau; d'une violente poussée, il l'enfonce, au bruit, la rentière s'éveille, saute à la hâte au bas de son lit et s'empare de la veilleuse. Au même moment, l'assassin se précipite sur sa victime qu'il étreint à la gorge et qui renverse sur le plancher.

La veilleuse tombe et le verre se brise en mille morceaux. La malheureuse, malgré son *vigoureuse, se défend avec énergie, mais l'assassin*, tout en exerçant une vigoureuse pression sur la gorge de la victime, lui met le genou sur le ventre et la tient ainsi de jambes, comprimé les *efforts désespérés de la malheureuse qui, bientôt* étouffée par une main nerveuse, cesse de se débattre.

C'est ainsi, croyons-nous, que le crime a été perpétré, car cette scène horrible n'a eu d'autre témoin que la victime qui est morte et l'assassin qui a pris la fuite en emportant une montre en or. Il est parti par où il était venu et en laissant ouverte la porte du jardin.

Descente du parquet

La *gendarmerie d'Hazebrouck prévenue* un peu avant midi, a franchi en un temps de galop, les sept kilomètres séparant Hazebrouck de Caestre et le maréchal de logis Jaussou a aussitôt commencé une enquête.

Le parquet d'Hazebrouck représenté par M. Lefebvre, juge d'instruction, accompagné de son greffier est arrivé à trois heures et a procédé à une instruction approfondie.

L'instruction

M. Lefebvre a d'abord examiné l'endroit où l'assassin a escaladé le mur de clôture du jardin et a remarqué que *plusieurs briques du faîte* avaient sédé et étaient tombées dans une pâture dans laquelle on avait jeté du fumier.

A divers endroits, il a constaté des traces de pas, mais peu distinctes. Dans le jardin, aucun indice n'a été relevé, la présence de nombreux curieux a pu effacer les empreintes des chaussures du meurtrier.

Le voiet présentait des traces très apparentes de pesées faites, croit-on, avec un morceau de manouvier, large d'environ deux centimètres et demi. Le verrou, sous l'action des pesées, avait plié et était sorti de sa gâche, le carreau brisé sur une longueur d'environ vingt centimètres, permettait tout juste à la main de passer pour faire jouer l'espagnolette.

La serrure de la porte de cette pièce était à peine ébranlée.

A l'étage, la porte de la chambre contiguë à celle où couchait la victime a également été fracturée à l'aide de pesées faites avec le même instrument qui a eu raison de la résistance du volet.

Les deux grands coffres ont été fracturés par le même procédé et leur contenu éparpillé dans toutes les directions.

Ici se pose un point d'interrogation.

L'assassin a-t-il d'abord jeté la porte de cette pièce ou a-t-il attaqué à celle de la chambre à coucher de Mlle Caillau?

Il est impossible quant à présent, d'élucider ce point. *Cependant il est permis de supposer* que le criminel a d'abord commencé par supprimer la rentière afin de pouvoir se livrer ensuite plus tranquillement à ses investigations.

Une autre hypothèse se présente également à l'esprit, c'est celle dans laquelle le malfaiteur, après avoir fouillé les coffres et n'avoir rien trouvé à son convenance, aura cru que l'on lui qu'au bout et chercher si l'argent de Mlle Caillau était renfermé dans la chambre de cette dernière.

Quoqu'il en soit, ces recherches ont été vaines, la pauvre femme n'avait chez elle que l'argent nécessaire à ses dépenses journalières.

M. Lefebvre a relevé des traces de lutte dans la chambre à coucher.

En se précipitant sur sa victime, l'assassin a glissé et le plancher en porte l'empreinte. A cette glissade était encore adhérente des morceaux de jamier, ce qui indique que le misérable a traversé la pâture qui en est couverte

Aucun meuble ne se trouvait dans la chambre à coucher et le cadavre qui avait été relevé *au pied du lit*, contre la porte avait été remis sur le lit en fer qui seul avec un lavabo garnissait la chambre.

Aux murs un crucifix et quelques images de saintes sont accrochés.

Près de la porte M. Lefebvre a constaté quelques gouttes de sang qui ne proviennent pas de la victime.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 25

LE DERNIER AMOUR

DE

HENRI IV

PAR

M. GOURDON DE GENOUILLAC

— Ton mari fâché, fit Hector, mais alors *vous n'avez pas l'honneur de prendre* ma défense, ce que j'apporte et je vais retourner à Paris pour faire connaître à celui qui m'envoie que je n'ai pu m'acquitter de ma commission.

Et il fit mine de tourner les talons.

— Mais encore, reprit l'intendant, surpris de cet entêtement, faudrait-il au moins savoir le nom de celui qui vous envoie.

— Croyez-vous donc que je ne saurais le dire aux autres à Monsieur?

— N'importe, répondit Hector, on n'obtiendrait rien de plus de cet obstiné; il en décida à aller prévenir son maître en lui faisant part de l'insistance que mettait le messager à être introduit auprès de lui.

Le prince donna l'ordre de le faire entrer.

La physionomie ouverte du jeune homme lui plut.

Pourquoi avez-vous donc refusé de remettre votre message à la personne qui est chargée de vous en recevoir et qui m'est adressé?

— Parce que maître Paulet, qui m'a dépêché vers votre Altesse, m'a recommandé de ne le remettre qu'à vous, et que lorsqu'on me donne un ordre j'obéis.

— C'est bien, *donner*.

Hector tira de son pourpoint le pli dont il était porteur et le présenta en inclinant au prince qui l'ouvrit.

Outre certains renseignements qui intéressaient particulièrement le prince et contenus en matière de *post-scriptum* quelques mots relatifs à Hector que Paulet recommandait à M. de Condé, en le priant de le prendre à son service, il y avait beaucoup d'un garçon honnête et sûr.

Quand il eut fini de lire, il examina à nouveau le jeune homme.

— Il paraît, lui dit-il, que vous désirez être attaché à ma cause.

Hector ne s'attendait nullement à cet exordre, et la pensée de servir le prince ne lui était pas venue, mais il comprit vite que c'était maître Paulet qui l'avait recommandé à lui; il n'eut pas de prudent de désavouer.

— Je serais heureux en effet, monseigneur, d'être compté au nombre de vos serviteurs.

— N'importe, ajouta le maître Paulet?

— J'avais l'honneur de vous en faire des secrétaires, mais...

— Mais?

— Il est le malheur de déplaire à quelqu'un de sa maison, répondit Hector, qui ne savait trop comment il allait se tirer de cet interrogatoire.

Or, comme il importait peu au prince d'en savoir davantage et qu'il ne songeait qu'à être agréable à Paulet, il n'alla pas plus loin.

— C'est bon, dit-il, je verrai à quoi je pourrai vous utiliser; en attendant, c'est chose convenue, vous demeurerez ici.

— Combien je remercie Monseigneur.

— Allez, je vais donner des ordres en conséquence.

Et ce fut de la sorte qu'Hector se trouva faire partie de la maison du prince.

De quelle besogne serait-il chargé, il l'ignorait.

Seulement, à cette époque, les princes avaient de la sorte des commensaux de leur maison dont ils eussent eile eux-mêmes fort embarrassés de dire à quoi ils leur servaient; nourris, logés, ils étaient à la disposition de leur maître et passaient leur temps à attendre qu'on eut besoin d'eux.

Le prince de Condé n'était pas assez riche pour avoir de ces parasites, mais encore une fois, il tenait à obliger Paulet et c'était cette unique raison qui l'avait fait admettre le jeune homme chez lui.

XIV

LA BELLE-MÈRE

M. le prince de Condé en venant se relever à Vallery, lui avait fait connaître l'intention de s'y confiner longtemps; il voulait surtout y préparer tranquillement les dispositions du voyage qu'il pourrait être d'un moment à l'autre obligé de faire à l'étranger.

Car, dit-il courir le risque à être taxé de rebellion, il était absolument décidé à défendre en prince et dans la passion du roi, et s'il fallait *pour* cela abandonner la France et se retirer, soit en Espagne, soit dans les Pays-Bas, il était bon que cette éventualité ne le prît pas au dépourvu.

Or, à Paris, on pouvait surveiller ses actions, ses allées et venues, chez lui, dans sa terre de Vallery, il n'avait à craindre rien de cela.

Mais d'un autre côté, et précisément à cause de l'amour qu'il portait à Charlotte, le prince comprenait qu'une toute jeune femme comme la sienne, mariée à un premier prince du sang, ne pouvait s'accomoder de la vie monotone d'une châtelaine de province, et il tâchait de lui égayer sa solitude, autant qu'il était en son pouvoir de la faire.

Malheureusement, Condé n'était pas un homme de beaucoup de ressources et hormis la chasse qui était sa principale occupation, il ne savait guère organiser dans sa demeure des réunions rappelant ceux de la Cour.

Aussi, la pauvre Charlotte s'ennuyait-elle beaucoup plus le manoir assez mal entretenu, et elle poussait de gros soupirs, en songeant aux agréable, soirées du Louvre, aux ballets, aux intermèdes, aux concerts, enfin à tous les amusements qui en rendaient le séjour si charmant.

Condé s'aperçut qu'il avait fait fausse route et comprit que s'il voulait se conserver l'affection de sa femme, il fallait, avant tout, la distraire, empêcher que l'ennui, cet terrible agent de perdition des cœurs féminins, s'emparât d'elle.

Il avait déplaisait à la princesse; Condé la conduisit à Muret, en Picardie où se trouvait Mme de Condé mère.

C'était une alliée qu'il pensait avoir pour la princesse, et de cette belle-mère, en ce temps, la dame aimait fort les divertissements, et nul mieux qu'elle ne s'entendait aussi bien à organiser tous les plaisirs autour d'elle; le prince en doutait peu qu'elle arrivât facilement à procurer à Charlotte le genre de vie qui lui convenait en donnant à Muret des fêtes auxquelles elle convierait toute la noblesse du Soissonnais.

Le roi ne saurait le trouver mauvais, puisque les fêtes émanaient de Mme de Condé mère.

On partit donc pour Muret.

La jeune femme ne pensa pas qu'elle aurait le beaucoup plus de distractions qu'à Vallery, cependant, comme Muret n'est qu'à une vingtaine de lieues de Paris, elle se dit qu'elle serait moins perdue là qu'en Bourgogne.

Restait à avoir l'accueil que lui réservait sa belle-mère.

Allait-elle, renchérissant encore sur les précautions que prenait son fils, pour se garder des entreprises du roi, la fatiguer d'une incessante surveillance et de propos ennuyeux sous forme de conseils?

C'est qu'il faut dire que Charlotte commençait à se laisser être traitée en femme toujours exposée à faillir malgré elle, et au fond de son esprit, elle se disait que ce qu'elle faisait de mieux la sauvegarder contre la passion du roi, mieux que toutes les surveillances et les fuites, était l'affection vraie, sincère qu'elle avait pour son mari et elle était bien certaine que de moment où elle n'était nullement disposée à devenir la maîtresse du roi, Mme de Condé pouvait être sûre que le roi n'était pas nécessaire d'élever des obstacles matériels entre elle et le monarque, sa seule volonté de demeurer idèle à son mari suffisait.

Lorsque la duchesse et la princesse mère se trouvèrent seules, la conversation ne tarda pas à s'engager sur ce point.

— Eh bien, ma mie, fit Mme de Condé à sa fille, il paraît que vous n'êtes pas *pour* les fêtes, l'idée que Sa Majesté vient chasser sur vos terres?

— Madame, répondit Charlotte très bidement, j'ignore quelles sont les intentions de Sa Majesté, car jusqu'alors elle ne me les a pas confiées.

— Oh! quant à cela, mignonne, c'est qu'vous avez fait cette chose pour vous entendre.

— N'est-ce pas mon devoir, madame?

— Sans doute, sans doute... il est bien qu'une jeune femme sache tenir à l'écart les galants qui viennent rôder autour d'elle mais ma mie, le roi n'est pas un galant comme les autres.

Charlotte ouvrit de grands yeux.

— Vous avez raison, madame, c'est cela dont les empressements exercent le plus la méfiance et savent qu'il faut surtout se montrer la plus réservée.

— Oui! oui! mais enfin, quelle nécessité de désespérer?

— Je ne sait si sache bien que jamais la femme du premier prince du sang de France n'oublierra ce qu'elle doit à l'honneur du nom qu'elle porte.

— Ah! fit la princesse-mère, en levant les bras en l'air, que voilà bien des grandes phrases de mon benêt de fils!

— Madame! s'écria la jeune femme, qui se demandait *ce que signifiait un pareil langage*.

— Et parbleu! je ne dis pas qu'il faille se jeter dans les bras du roi, mais je prétends qu'il est toujours dangereux de se montrer sévère envers Sa Majesté, qui, après tout, est bien maîtresse d'agir comme elle veut.

— Quoi! madame, reprit Charlotte de plus en plus choquée par cette façon d'envisager les choses; c'est vous qui me conseillez...

— Je ne vous conseille rien du tout, mais je suis d'avis que, sans aller trop loin, vous pourriez montrer moins de rigueur envers le roi, qui vous aime véritablement et sur lequel vous serez la plus grand ascendant, rien qu'en lui accordant quelques menues faveurs, sans conséquence.

— Oh! madame!...

— Eh... les grâces royales ne sont pas à dédaigner